

## **Nouveaux OGM en Suisse : où en est-on ?**

Pour rappel : en juillet 2023, la Commission européenne a proposé une dérégulation quasi-totale des nouveaux OGM. Du côté suisse, le Conseil fédéral a été chargé par le Parlement de formuler une procédure d'homologation pour les nouveaux OGM. En octobre 2023, le Conseil fédéral déclare vouloir s'inspirer des évolutions européennes. Actuellement en Europe, les procédures sont bloquées. Les acteurs ne parviennent pas à se mettre d'accord.

La conséquence pour la Suisse, c'est que le moratoire sera prolongé en tout cas jusqu'en 2027, voire jusqu'en 2030 comme l'a proposé le Conseil fédéral. C'est une bonne nouvelle, mais aussi et surtout une nécessité pour s'accorder avec nos voisins indécis et une façon de se laisser le temps de réfléchir à une procédure séparée pour les nouveaux OGM, qui selon l'industrie seraient très différents des « anciens ».

Une initiative populaire a été lancée en automne 2024, dite « pour la protection des aliments », qui demande en autres une évaluation des risques avant autorisation, des mesures de « coexistence » strictes, la mise en place du droit à polluer (principe du pollueur-payeur), le respect de la liberté de choix des consommateurs et un suivi après commercialisation.

Lors des discussions qui ont précédé ce choix stratégique, notre association s'était plutôt prononcée pour un référendum. C'est moins coûteux en énergie et en moyens financiers, et ça va plus vite ! L'initiative pose aussi problème en cela qu'elle se concentre sur la demande d'un encadrement des OGM plutôt que de s'y opposer frontalement. Nous aurions préféré ne pas réduire la problématique à ce que les gens choisissent de mettre dans leur assiette et continuer de nous opposer corps et âme à la culture d'OGM.

Mais malgré ces divergences sur la stratégie à adopter, les initiants sont comme nous contre les OGM. C'est pourquoi vous trouverez sur nos marchés et dans notre boutique à Bretonnières des feuilles de signatures.

En 2025, le dossier avance peu à peu, et de manière inquiétante :

-Un compromis se dessine peut-être du côté de l'UE, reprenant plusieurs éléments de la proposition de la Commission européenne.

-Le Conseil fédéral a lancé début avril la procédure de consultation pour sa loi spéciale sur les nouveaux OGM, procédure qui prendra fin le 9 juillet 2025. Ils entament d'ailleurs leur démarche par une manipulation sémantique : pour eux, les nouvelles techniques génomiques sont tout simplement des « nouvelles techniques de sélection ». On retrouve dans le texte les habituelles affirmations ineptes selon lesquelles les (nouveaux) OGM devraient permettre entre autres une utilisation plus « durable » des ressources et une meilleure résistance à la sécheresse, ce qui dans le premier cas est absolument faux et dans le deuxième (très) loin d'être garanti.

## HISTORIQUE DES OGM EN SUISSE

- 1998 : En Suisse, une initiative pour interdire complètement les OGM (y compris dans la recherche) est refusée.
- 2001 : Émergences des nouvelles techniques de génie génétique (NTGG).
- 2005 : Nouvelle initiative contre les OGM, avec une exception pour la recherche. Elle est acceptée. Début du moratoire.
- 2012 : Mise au point de la technique d'édition génomique CRISPR/Cas9
- 2021 : Le Conseil fédéral décide de prolonger le moratoire.
- Fondation de l'association « Les variétés de demain » (Coop, Migros, Fenaco, IP-Suisse, etc.), qui fait la promotion des NTGG.
- Mars 2022 : Le Conseil fédéral est chargé de proposer un régime d'homologation spécial pour les NTGG d'ici à 2024.
- Été 2023 : La Commission européenne propose une dérégulation des NTGG.
- Automne 2023 : Communiqué du Conseil fédéral, qui veut s'inspirer de la proposition de la Commission européenne.
- Dans les milieux anti-OGM, début des débats quant aux actions à mener. ResSources propose un référendum.
- Septembre 2024 : Lancement de l'initiative pour la protection des aliments ; l'accent est mis sur la liberté de choix du consommateur.
- Le Conseil fédéral annonce qu'il préparera une loi spéciale pour les NTGG.
- Le moratoire est une nouvelle fois prolongé, jusqu'en 2027.
- Janvier 2025 : Le Conseil fédéral propose de prolonger le moratoire jusqu'en 2030.
- Mars 2025 : Les négociations avancent dans l'UE avec la proposition d'un compromis qui va dans le sens de la proposition de la Commission européenne (déréglementation en vue...)
- Avril 2025 : Ouverture de la procédure de consultation sur la nouvelle loi spéciale proposée par le Conseil fédéral, visant à déréglementer les nouveaux OGM. Elle se terminera le 9 juillet 2025.

*Pour ResSources : Estelle Perrenoud, membre du Conseil, le 16.4.2025*

